



Faut-il que je paye la deuxième facture ?

Par **miadu10**, le **05/11/2009** à **14:31**

Bonjour, suite à un incident, j'ai dû faire un devis estimatif pour faire réparer mon PC portable, pour mon assurance. Le devis dépassait les 300 euros, or quand je suis allée le récupérer la facture dépassait un peu les 100 euros. Je l'ai signalé au service après-vente qui m'a dit que le reste avait dû être pris en charge par la garantie. J'ai donc payé cette facture et repris mon ordinateur. Quelques jours plus tard, ils m'ont envoyé une autre facture du montant du devis moins ce que j'avais déjà réglé. Je n'en ai pas tenu compte. La semaine dernière ils m'ont envoyé une lettre recommandée me sommant de payer la différence ou ils me mettraient à l'huissier. Ai-je un recours ou dois-je payer ? merci de me répondre au plus vite.